



Réunion Publique de présentation du projet de réaménagement de la place de Concorde

La réunion se déroule le jeudi 04 avril 2024, de 19h à 21h au Théâtre de la Concorde (1 Avenue Gabriel, 75 008 PARIS). **52** personnes sont présentes (**32** hommes et **20** femmes).

Le présent compte-rendu est établi par l'agence d'urbanisme Ville Ouverte, en charge de la concertation.

Objectifs de la réunion publique

Expliquer les enjeux du réaménagement de la place de la Concorde

- Pacifier et apaiser la plus grande place parisienne, en facilitant sa traversée et privilégiant les mobilités actives
- Lutter contre l'îlot de chaleur, rafraichir la place et favoriser les continuités écologiques
- Renouer avec le patrimoine végétal, l'histoire de la place et ses perspectives emblématiques
- Préserver la vocation d'espace de rassemblement de la Concorde
- Offrir une nouvelle expérience et de nouveaux usages

Engager la concertation publique et détailler ses modalités

Intervenant.es et organisateur.ices

Élu.es de la Ville de Paris :

Jeanne D'HAUTESERRE, Maire du 8e arrondissement de Paris

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture

David Belliard, adjoint à la maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie

Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale

Services techniques de la Ville de Paris :

Jean-François MANGIN, chef de la Mission Grands Projets (Secrétariat Général)

Laurent FAVROLE, Département Histoire, Architecture & Archéologie (Direction des affaires Culturelles)

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) :

Alexandre Labasse, Directeur général

Agence Ville Ouverte, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation :

Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, co-fondateur de l'agence

Lucas GHOSN, Chef de projet

Béatrice GONZALEZ, Chargée de communication.

1. Introduction de la directrice du Théâtre de la Concorde et des élu.es

Elsa Boubliil, directrice du Théâtre de la Concorde souhaite la bienvenue aux participants à la réunion dans le Théâtre de la Concorde, ancien Espace Cardin repris récemment et encore en travaux jusqu'en octobre 2024. Le théâtre reste ouvert pendant cette période de travaux et commence à jouer son rôle de lieu de débats permettant d'interroger nos démocraties et les enjeux de société qui concernent aussi la Ville de Paris, à l'instar du réaménagement de la Place de la Concorde.

Jeanne d'Hautesserre, Maire du 8^e arrondissement de Paris, remercie les participants et les élus parisiens présents à la réunion.

La réunion publique est une tradition démocratique et républicaine qui permet d'échanger avec le public sur le réaménagement de la Place de la Concorde, plus grande place de Paris, dont le projet n'est pas arrêté et sera nourri des contributions durant tout le cycle de concertation publique.

Aucun projet n'est stabilisé sur la Place de la Concorde et n'existe à ce jour. Il y a eu ces dernières années des études urbaines, notamment par le cabinet PCA-STREAM, mais elles ne font pas figure de point de départ des réflexions de la ville.

La Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris présentera ce soir l'histoire de cette place, conçue aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles comme un lieu de promenade pour les Parisiens. Son aménagement devra être pensé dans l'héritage de ces orientations. À rebours de ses usages historiques, la Place est aujourd'hui très inhospitalière et difficilement franchissable. Elle n'offre que peu d'espaces pour prendre le temps de contempler son paysage unique et constitue un îlot de chaleur assez insupportable en été. La circulation motorisée qui domine la place incite à passer son chemin.

La place est pourtant à la jonction de deux espaces verts majeurs (jardins des Tuileries et des Champs-Élysées) et au cœur d'un secteur qui fait l'objet de projets d'espace public et de végétalisation. De même, c'est un secteur qui bénéficie d'un haut niveau de protection patrimonial, au titre des Monuments historiques (1937) et au titre de l'UNESCO (1991), auquel le projet final devra se conformer.

La méthode de travail qui a été choisie permettra d'aboutir à un projet exemplaire pour conjuguer l'héritage du passé et les défis de demain. Hier a été installée la commission d'orientation pour le réaménagement de la Place de la Concorde, présidée par l'ancien ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon, qui associe une grande variété de spécialistes du patrimoine et de l'aménagement urbain et a pour objectif de définir le cahier des charges du projet.

Un consensus se dessine déjà sur la conciliation entre enjeux patrimoniaux et climatiques. Les conclusions des travaux de la commission permettront ensuite de lancer une consultation urbaine. Il sera important de discuter de ce projet sur la base d'éléments objectivés et nourris par des spécialistes.

La Mairie du 8^e arrondissement de Paris sera vigilante quant aux événements programmés sur ce site afin de ne pas gâcher son paysage en multipliant les opérations qui nécessitent une forte occupation du site. Il a été proposé au Ministre chargé de la protection des paysages d'ajouter la Place au titre des « sites classés » afin que tout aménagement temporaire puisse être validé par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ce site amalgame l'histoire de France et de sa capitale et nous oblige collectivement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre, remercie Jeanne d'Hauteserre et Elsa Boubliil. Le secteur « Paris Centre » regroupe les 4 premiers arrondissements de la Ville de Paris et compte également 4 des 5 places royales de la capitale : la place des Vosges, la place Vendôme, la place Dauphine, la place des Victoires. La place de la Concorde est en frontière du secteur, située sur les anciennes limites des enceintes de Paris.

Le cœur du projet combine 3 objectifs : arriver à penser une place plus praticable par rapport au rond-point routier qu'il constitue malgré la récente piétonnisation

d'une de ses parties, en en faisant un espace plus piéton, plus végétal, dans le respect de son héritage patrimonial.

Le cycle de concertation publique est directement lié au travail de la Commission. L'ensemble des associations et collectifs concernés par ce site seront associés au processus et nous les remercions pour leurs apports sur son devenir.

Cette place a subi des transformations progressives. Cela pose une question : quel état antérieur servira de référence pour le projet à venir ? En sachant qu'il est possible de créer tout en s'inscrivant dans une continuité historique. Ce réaménagement sera en lien avec les projets et les principes de la mandature : végétaliser et restituer de la place pour les piétons, mettre en place une zone à trafic limitée dans le centre de Paris, ou encore réaménager la Place du Louvre : ce projet reste à définir mais la municipalité souhaite engager ce travail.

Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, précise l'organisation des temps de présentation. La présentation historique sera l'occasion de rappeler que la Place de la Concorde est un haut-lieu de l'histoire nationale qui nous amène à beaucoup d'humilité et de responsabilité dans les choix qui seront retenus. Ensuite, la présentation du contexte urbain permettra d'ouvrir la focale sur les abords de la place. Enfin, un cycle de concertation s'engagera sur avril et mai en parallèle du travail de la Commission d'experts avec pour but que le premier alimente la seconde.

La Commission est composée de spécialistes qui ont des points de vue et des clés d'entrée différentes qu'il est important de cultiver afin de nourrir la réflexion. L'objet exceptionnel qu'est la place de la Concorde nécessite d'associer des gens qui n'ont pas les mêmes idées afin de réfléchir à un projet cohérent. Les invariants fixés par l'exécutif ont déjà été rappelés : piétonnisation, végétalisation, respect du patrimoine. Au-delà, il n'y a pas de pré-requis, toutes les idées peuvent être entendues.

David Belliard, adjoint à la maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie rappelle que la feuille est blanche. Il reste à travailler collectivement à un projet qui permette de transformer une place vécue comme un « mur » et une difficulté pour les piétons, afin d'en faire un trait d'union entre l'ouest parisien et son centre.

Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale rappelle que la place n'a pas toujours été aussi minérale qu'aujourd'hui et que le sujet de sa végétalisation est tout sauf inopportun au regard de l'histoire et des enjeux climatiques actuels.

Les intervenants prennent la parole pour un temps de présentation.

2. Présentation du contexte historique, urbain et du cycle de concertation

Éléments d'évolution historique et architecturale.

Présentation par Laurent Favrole, Ville de Paris, Direction des affaires culturelles (DAC), Département Histoire, Architecture & Archéologie.

La DAC a procédé à une étude historique et patrimoniale dans la perspective de retracer l'histoire de cette place très particulière.

1. Genèse du projet :

Avant que le site n'accueille la Place de la Concorde, il était situé en limite de Paris, à l'extrémité de « l'enceinte des fossés jaunes » : première enceinte bastionnée en rive droite et conçue pour résister aux nouvelles artilleries. Un plan de 1740 atteste de la présence d'un bastion, de fossés et de fortifications (glacis inconstructible).

Au début du règne de Louis XV, la Ville de Paris souhaite aménager une place royale. L'emplacement actuel est retenu pour des raisons pratiques : c'est un terrain royal dont la Couronne est propriétaire, site d'interface permettant de relier le palais des Tuileries, le Faubourg Saint-Honoré et les Champs Elysées. Au-delà, ce site permet de relier l'est et l'ouest de la capitale, et bientôt la rive droite à la rive gauche.

2. Plan Gabriel

Missionné par le roi, l'architecte Gabriel retient plusieurs éléments de principe :

- ne pas construire, notamment côté Tuileries, Seine et Champs-Elysées, pour conserver les perspectives (grand paysage) : une première à Paris où les places historiques sont insérées dans un quartier et cerclé de bâtiments,
- se laisser la possibilité de construire côté Faubourg Saint Honoré au nord,
- concevoir une vaste place encadrée par des fossés secs avec pour idée de contrôler les circulations sur la place sans boucher la vue,
- placer la statue royale de Louis XV au centre, encadrée de 2 pavillons

Aux abords de la place, des fossés secs sont plantés : il est initialement interdit d'y planter des plantes de haut développement. Mais ces fossés-promenades sont accessibles par les guérites qui cachent des escaliers.

Au sol, 8 pelouses ou parterres engazonnés sont encadrés par des parties pavées sur la partie qui vient des Champs-Elysées et des allées sablées sur le reste de la place.

L'architecture des façades adopte enfin un style de palais néoclassique.

3. La Révolution et le début du 19^{ème} siècle

La Révolution est une période de grandes effusions politiques parfois tragiques mais peu de modifications sont apportées en termes d'aménagement urbain de la place :

- La place est le lieu de la moitié au moins des exécutions pendant la Terreur,
- La statue royale est alors déboulonnée et remplacée par une statue allégorique de la Liberté ;
- De nombreuses fêtes révolutionnaires y prennent place, ces événements sont commandés et organisés.

Bien national pendant la Révolution, la Place est ensuite restituée à la Ville de Paris avec la condition que cette dernière procède à des travaux d'embellissement.

La grande réalisation de l'époque révolutionnaire est le Pont Louis XVI (actuel Pont de la Concorde) qui permet de terminer le dessin urbain et la liaison nord sud.

Autour des 8 parterres engazonnés sont constitués des trottoirs en pierre relativement étroits et, pour le reste, des cheminements en terre battue.

4. Le grand réaménagement par Hittorf – état Hittorf I

Le grand réaménagement porté par la Ville de Paris sous la conduite de l'architecte Jacques Ignace Hittorff se traduit sous la forme de 2 projets successifs. Le règlement du concours d'architecture suppose le respect de plusieurs invariants :

- Pas de construction autour de la place. On conserve les arbres, les perspectives et les ouvertures vers les Tuileries, les Champs-Élysées et la Seine (bien qu'on ne la perçoit pas en elle-même), et la rive gauche
- Conservation des fossés et des guérites d'accès.
- Souhait d'aménager 4 fontaines (2 seront réalisées). On envisage dès cette époque l'érection d'un obélisque central.

Le premier projet de Hittorf respecte ces principes. Les 8 parterres engazonnés sont remplacés par des trottoirs en enrobé, différenciés des circulations qui sont pavées : c'est la première fois que la Place est entièrement minérale (hormis les fossés plantés). L'obélisque est érigé en 1836. Les 2 fontaines et les colonnes rostrales sont installées en 1840.

5. Les modifications apportées sous Napoléon III – état Hittorf II

Les fossés ne sont plus valorisés. Ils compliquent la circulation, induisent des accidents liés à des chutes, etc.) : l'idée de leur comblement progresse. Napoléon III commande à Hittorf un 2^{ème} projet intégrant le comblement des fossés. Le projet est réalisé en 1853.

Suite au comblement des fossés, l'aspect « insulaire » que revêtait la place disparaît pour laisser place à un site « plat », ouvert et de plain-pied. Le dallage et le pavage (d'abord en bois, puis en granit, enfin en pierre) se réalise par étapes depuis la fin du 19^{ème} siècle jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle.

6. Les transformations et usages au 20^{ème} siècle

L'adaptation de la place à la voiture et les différents chantiers de l'époque (métro, réseaux, parkings) induisent des reconfigurations fréquentes de l'état des sols.

La place reste un haut-lieu de l'histoire politique tout au long du 20^{ème} siècle : défilé à l'armistice de la 1^{ère} GM, manifestation antiparlementaire du 06 février 1934, célébration de la Libération en 1945, manifestations de Mai 68, etc.

7. La place aujourd'hui

Plusieurs travaux de restauration ont été conduits par la Ville ces dernières années : rénovation de la fonte de fer, polychromie et dorure des colonnes et des fontaines, restauration des candélabres, restauration des pierres desquamées des statues de 2 guérites.

Les pavages sont abîmés par l'intense fréquentation de la place et on constate plus largement un désajustement entre l'état minéral et motorisé de la plus grande place parisienne et les enjeux climatiques notamment.

Mobilité, résilience et confort d'usages, sur la place de la Concorde

Présentation par Alexandre Labasse, Directeur général de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). *L'APUR est une association « loi de 1901 » qui a pour mission d'étudier la ville et la métropole du Grand Paris dans leurs aspects urbains.*

La présentation du jour vise à présenter 5 géographies de la Place de la Concorde :

1. La morphologie / 2. Le paysage / 3. L'urbanité / 4. La mobilité / 5. Les usages

Échelle retenue : carré d'un kilomètre de côté autour de la Place (rayon de 15mn à pied) qui permet d'avoir une approche plus large et plus urbaine du sujet. Le diagnostic est réalisé sur la base de données et de comptages réalisés en 2023 et

des campagnes photos en 2024 : le diagnostic est donc fidèle à l'usage actuel de ce secteur.

1. La morphologie

Dimensionnement de la place : elle n'est pas strictement parallèle mais présente une réelle symétrie, respectée au cours de l'histoire.

C'est une des plus grandes places d'Europe, la plus grande place de Paris mais pas la plus fréquentée par rapport à d'autres espaces (Tour Eiffel par exemple) : cela questionne l'usage et le rôle de cette place dans l'organisation de la capitale.

Sa topographie est légèrement inclinée (dépression du nord au sud vers la Seine), avec une moyenne de 33m. La déclivité part du centre de la place jusqu'à la pile du pont de la Concorde. Mais la Seine n'est pas visible depuis la place : déconnexion entre la Seine et la place du fait de la topographie.

Le sol est couvert de divers revêtements, héritages du temps : 9 types de sols sur la Place dont 62,5% sont carrossables (4, 87 ha) et 37,5 % sont consacrés aux trottoirs, îlots et terre-pleins.

Plusieurs éléments verticaux font repère sur la place : gradient de hauteur entre obélisque qui est de même hauteur que les immeubles alentour et sur le front nord de la place (21m) et les murets/balustrades (1m environ).

2. Le paysage et les espaces verts

Les quatre façades sont singulières et offrent un paysage urbain et végétal contrasté avec des hauteurs variées de bâtis et de végétaux. On observe une grande diversité d'essences végétales et de plantations (strates) et un nombre important de jardins privés qui sont invisibles depuis l'espace public.

3. L'urbanité

C'est un des quartiers les moins habités de Paris : une densité humaine faible de 49 hbts/ha (200/ha à Paris en moyenne) avec 20% de logements occasionnels (15% en moyenne à Paris) mais une densité d'emplois supérieure à la moyenne : 475 emplois/ha (175/ha à Paris en moyenne).

Le quartier est principalement dédié aux affaires : avec une dominante activités et tourisme. La place et ses environs sont un pôle touristique majeur : 16 000 chambres d'hôte, 300 hébergements touristiques, etc. La place est à l'interface entre 2 pôles commerciaux parisiens : Champs Elysées, Saint-Honoré, Madeleine, Grands Magasins avec une dominante de commerces de destination (et pas de proximité).

L'offre culturelle alentour est unique : 16M visiteurs et 1M spectateurs se pressent dans les théâtres et opéras.

La Place ne constitue pas une centralité urbaine au sens retenu par l'APUR (espace d'attraction et de mixité) hormis sur son côté nord et ouest en partie.

4. La mobilité

Flux de circulation :

- 5400 véhicules heures dont 70% véhicules « légers », 26% de deux-roues motorisés, 2,5% de poids lourds et 1,3% de transports en commun.
- Vélo : flux de plus en plus importants. 3200 vélos/heure sur un peu plus de 2000m² de voies réservées. Accidentologie concentrée sur les croisements : 38 accidents en 2022, pas de décès, dominante de blessés légers.
- Piétons : mode de déplacement dominant à Paris (65% de part modale, +80% d'augmentation ces dernières années), des traversées nombreuses sur la place (3 300 piétons/h) mais compliquées (6mn en moyenne pour traverser est-ouest). Gros enjeu de sécurisation/facilitation des traversées piétonnes.

On observe une amélioration du trafic (fluidité +10%) depuis les aménagements post-Coupe du monde de rugby. Forte présence de cars de tourisme (desserte, embarquement...).

La place est une des places les plus bruyantes de Paris, ce qui représente un réel enjeu de jour et de nuit.

Le sous-sol est encombré par les réseaux (transport en commun, trémie, parking, réseaux d'énergie). Le potentiel de pleine terre est réduit à 22% de la superficie totale de la place, soit 1,7 ha au total de sols potentiels à recouvrer.

5. Les usages

- Usages actuels de la place : lieu d'évènements (en moy. 12/13 évènements/an) qui occupent la place plus de 100 jours/an en moy. (montage/démontage inclus).
- Climat : thermographie de la place a évolué du fait de l'augmentation globale des températures à Paris (+2°C en moyenne par rapport au 19^e siècle). Gros enjeu d'adapter la place à des épisodes de chaleur plus intenses et plus fréquents.

Objectifs du projet de réaménagement

Jean-François Mangin, directeur des grands projets au secrétariat général de la Ville de Paris, rappelle les objectifs de la délibération de lancement du projet de réaménagement de la place, votée au Conseil de Paris au mois de février 2024.

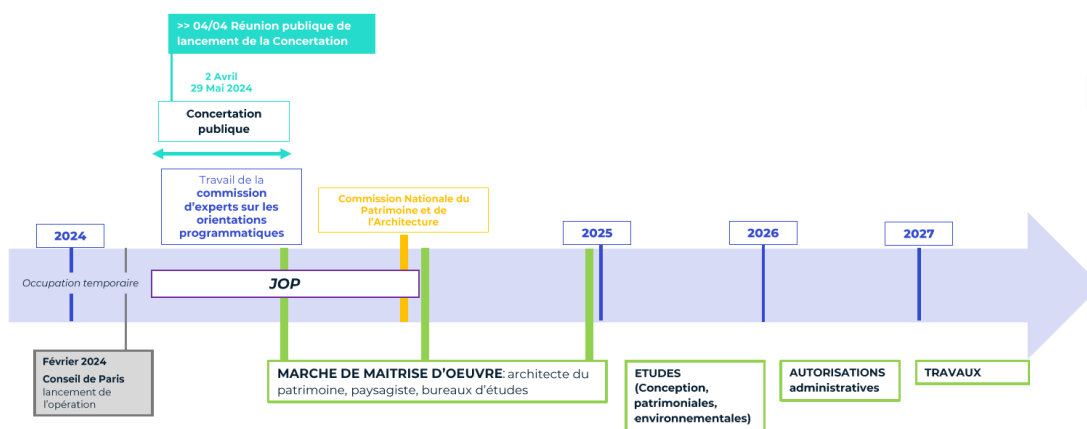
Les présentations qui ont précédé ont pour but de donner à toutes et à tous les mêmes fondamentaux afin de se projeter dans la réflexion vers la Place de la Concorde de demain.

Le calendrier du projet :

- **printemps > JOP 2024** : réflexion sur les orientations programmatiques à porter au cahier des charges du projet de réaménagement de la Place.
- **été > hiver 2024** : lancement du marché public pour la désignation en fin d'année d'une équipe de maîtrise d'œuvre lauréate et chargée du projet.
- **2025** : études de conception, environnementales, patrimoniales
- **2026** : phase d'autorisations administratives
- **2027** : phase de travaux

Place de la Concorde

Calendrier



Modalités de concertation

Pierre-Antoine Tiercelin, directeur d'études au sein de l'agence d'urbanisme participatif Ville Ouverte rappelle que l'agence a été missionnée par la Ville de Paris pour organiser le débat public sur le projet. La concertation est prévue sur 2 mois : du 02 avril au 29 mai.

- Ouverture de la concertation en ligne le 2 avril sur decider.paris.fr :
- Réunion publique de lancement le 04 avril

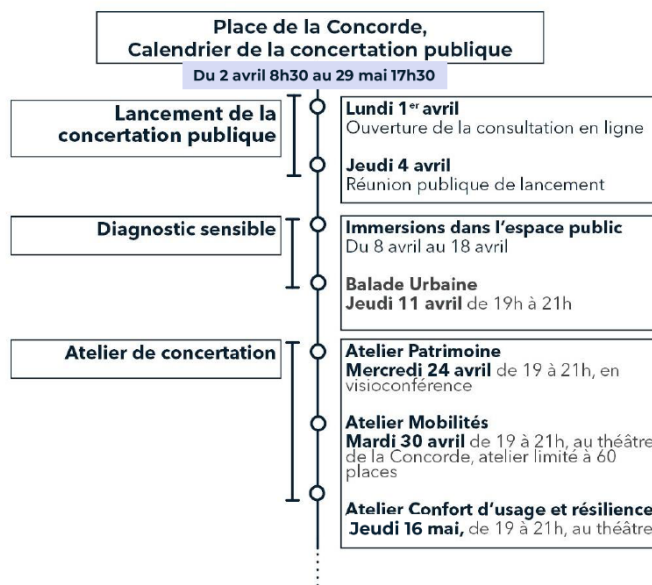
- Phase 1 de « diagnostic sensible » composée de temps d'immersion dans l'espace public et d'une balade urbaine organisée le jeudi 11 avril de 19h à 21h.

Cette phase a vocation à élargir le débat à des publics qui fréquentent la place mais ne viendraient pas naturellement à ce type d'évènements (touristes, personnes travaillant dans le quartier, enfants, etc.).

- Phase 2 d'ateliers de concertation : trois ateliers qui visent à définir quels sont les invariants et les marges de manoeuvre du projet.

- Atelier 1 - Patrimoine : mercredi 24 avril, 19h-21h (en visioconférence)
- Atelier 2 – Mobilités : mardi 30 avril 19h-21h (théâtre de la Concorde)
- Atelier 3 – Confort d'usage et résilience : jeudi 16 mai 19h-21h (théâtre)

La participation à ces différents évènements se fait sur inscription auprès de l'adresse concorde@ville-ouverte.com.



Comment puis-je contribuer à la concertation publique ?

REGISTRE EN LIGNE

Du 2 avril 8h30 au 29 mai 17h30

Participez et donnez votre avis
sur decider.paris.fr

MARCHE EXPLORATOIRE

Sur inscription : concorde@ville-ouverte.com ou via decider.paris.fr

ATELIERS

Sur inscription : concorde@ville-ouverte.com ou via decider.paris.fr

3. Temps d'échanges

Le compte-rendu restitue les interventions **par ordre chronologique**.

La retranscription choisie synthétise les propos en veillant à rester proche du ton et des mots employés par chacun.

Intervention 1 : représentant d'associations locales du 8^e arrondissement

Félicitations à l'APUR pour ce travail complet. D'après tous les documents présentés, la Place de la Concorde a toujours été minérale. J'ai compris avec l'intervention de M. Najdovski en introduction qu'il fallait planter partout mais cette place a toujours été minérale et ce qui la caractérise d'un point de vue historique c'est justement sa minéralité. Certes il y a besoin d'ombrage pour faire face au réchauffement climatique mais il y a la présence de grands parcs à proximité.

Réponse de Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris

La présentation historique a pourtant démontré l'inverse que ce que vous évoquez. En effet la place a été largement végétalisée dans son histoire : présence de fossés secs, plantés et arborés, de parterres engazonnés, etc. Son aspect minéral s'est renforcé au 19^{ème} siècle suite au comblement des fossés et au pavage des parterres mais il est inexact de dire que la place a toujours été minérale. Ça ne veut pas forcément dire qu'on va planter des arbres sur la place mais historiquement ça a été le cas.

Intervention 2 : représentante de l'association Paris en Selle

On a beaucoup entendu parler des enjeux patrimoniaux qui sont des invariants forts sur la place mais peu de la nécessaire adaptation au changement climatique. A ce sujet on pense en premier lieu à la végétalisation et aux piétons. C'est très bien mais cela passe également par l'amélioration des pratiques cyclables.

L'Institut Paris Région a montré qu'il y a aujourd'hui plus de déplacements à vélo qu'en voiture dans Paris. Et les enjeux sont forts à l'échelle de cette place, notamment celui de relier les grands axes depuis et à partir de celle-ci. Certaines places parisiennes comme Concorde sont très empruntées (3200 vélos/heure) et focalisent les conflits d'usage. Le projet de réaménagement doit être ambitieux pour traiter ce sujet et diminuer ces dysfonctionnements.

Il faut nous prévoir des pistes cyclables sécurisées et efficaces, c'est-à-dire qui soient dans les lignes de désir des cyclistes. C'est en aménageant des pistes fonctionnelles qu'on arrivera à canaliser les cyclistes et à faire en sorte qu'ils évitent d'empiéter dans les espaces piétons ou motorisés.

Réponse de Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris

2% de la superficie de la place est consacrée au vélo alors que les déplacements vélo sont devenus plus importants que ceux en voiture sur la place : oui il est évident que le vélo doit être au cœur du projet et trouver sa juste place à Concorde.

Intervention 3: guide conférencier, spécialiste de l'histoire de la Place de la Concorde PI Concorde

Je voudrais alerter sur 3 points importants à mon sens :

1- Dans toute l'histoire, la place a été symétrique. Je pense qu'on peut accepter une certaine dysmétrie à condition que cette dernière soit minimale et qu'on tienne compte du fait que la symétrie est partie intégrante de l'histoire de cette place.

2- je suis d'accord sur le principe de végétaliser à la condition d'en profiter pour revenir en partie à certains éléments historiques. Ce ne serait pas incohérent et pourrait avoir une certaine valeur ajoutée au plan patrimonial.

3- Sur les « nouvelles expériences sur la place » : en 2023 il y a eu plus de 150 jours d'occupation et de montage-démontage à Concorde. La crainte en réaménageant la place et en augmentant sa surface piétonne est qu'elle pourrait être davantage utilisée pour des événements : c'est dommage ! Un « touriste de base » qui voudrait simplement photographier la place dans son état historique ne pourra potentiellement plus ou sera davantage contraint pour le faire.

Je trouve dommage qu'un endroit remarquable et protégé soit utilisé de cette façon avec tous les aménagements et l'encombrement liés aux installations temporaires comme les blocs en béton, alors que Paris dispose d'autres sites pour accueillir ces types d'évènement (les Bois Parisiens, etc.). Il serait dommage d'augmenter le nombre et la fréquence des événements temporaires suite au réaménagement.

Réponse de Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris

La symétrie est un fait et cette question sera probablement centrale dans les échanges de la Commission et de la concertation. Un jugement sera rendu par les différents membres de la commission et enrichi par l'avis du public. Je n'ai pas à donner un avis personnel à ce stade de la réflexion sur le projet.

Sur la végétalisation, c'est le sens de la réflexion menée par Christophe Najdovski et la commission. L'enjeu est celui du curseur et du niveau d'ambition qui sera retenu dans le scénario d'aménagement. Nous avons tous besoin de travailler collectivement pour aboutir à un scénario partagé.

Enfin, j'entends le caractère dérangeant de certains événements mais il faut croiser les points de vue et les perspectives à ce sujet: il y a du bon et du moins bon. La fan zone a été un élément constitutif du dossier de la France à l'accueil de la CDM de Rugby en sachant que sa localisation à Concorde a été la conséquence d'un report depuis un 1^{er} emplacement qui était prévu aux Invalides. En tant qu'élus nous sommes conscients du dérangement induit par les événements accueillis. Il faut trouver un équilibre: prioriser des événements les moins impactants possible et respectant le patrimoine du site. Je crois en l'esthétique de l'aménagement temporaire, éphémère. La concertation sera utile pour recueillir vos avis à ce sujet.

Je vous rejoins sur les glissières en béton armé. Nous cherchons à les supprimer dès que possible.

Intervention 4: promeneuse habituée de la place et du quartier

Je trouve qu'il est de plus en plus difficile de se promener du fait des vélos qui parfois frôlent les piétons. Les espaces verts alentours dont il est prévu qu'ils soient apaisés et végétalisés ne le sont pas ou peu au prétexte que les réseaux souterrains empêcheraient de végétaliser ou que des événements y seraient organisés.

Aussi, je m'inquiète des nouveaux usages et événements (fan zone, aménagement sportifs) qui sont incompatibles avec la flânerie et la promenade et empêchent parfois de profiter des perspectives offertes par la place et le quartier. Il faut penser au confort d'usage: ouverture visuelle, rafraîchissement, esthétique, bruit.

Réponse de Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris

Je peux entendre ces remarques mais je trouve sévère votre commentaire sur l'événementiel cassant les perspectives. On travaillera sur la fréquence et la régularité des événements afin de limiter ces effets collatéraux.

Intervention 5: habitant et riverain du quartier

Je pratique la Place de la Concorde avec tous les moyens possibles: en voiture, à pied, à vélo. J'ai peu entendu parlé du sujet du bruit dans la présentation. J'imagine que le débat public permettra d'arriver à un compromis entre tous les modes.

Aussi, y-a-t-il quelque chose en réflexion sur l'utilisation des revêtements de chaussée pour tenter de diminuer le bruit du passage des véhicules? Je voyage beaucoup, notamment au Japon et suis frappé par le fait qu'un choix de revêtement peut diminuer considérablement le bruit émis. Il y a sûrement des protections patrimoniales qui empêchent d'utiliser tout type de revêtement mais y'a-t-il quand même une réflexion sur ce sujet?

Réponse de Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris

C'est une question fondamentale notamment sur cette place classée où les pavés sont un élément historique constitutif. Le bruit est la somme de l'intensité de fréquentation d'un espace, de la motorisation des véhicules et du revêtement de chaussée qui peut l'aggraver. Si les pavés restent un impératif proposé par la commission et exigé par les architectes en chef des monuments historiques on travaillera sur la question de la matérialité des pavés (hauteur des creux, etc.).

On voit bien que la pollution sonore atteint les espaces verts riverains de la place : il faudra travailler à diminuer cet effet de caisse lié au bruit.

Intervention 6 : avocat, usager fréquent du 8^e arrondissement du fait de son travail

Je ne suis pas riverain du quartier mais je l'ai pratiqué dans le cadre de ma profession pendant longtemps. Aujourd'hui j'ai la chance de ne plus passer par la Place de la Concorde. C'est une des plus grandes places de Paris mais la place est une coupure urbaine, un « no man's land ». Elle n'est pas valorisée. J'aimerais donc évoquer deux exigences minimales à satisfaire pour ce projet que sont la sécurité des déplacements et la liberté d'aller et venir.

Qu'on la traverse ou qu'on la longe, on ne se sent pas en sécurité actuellement en tant que piétons sur la place, à la fois du fait des voitures (carrefour au niveau du Pont de la Concorde) et des mobilités actives : il faut tenir compte de ces dernières. La piétonnisation partielle de la place est une 1^{ère} étape intéressante à pérenniser.

Satisfaire cette exigence minimale de sécurité n'a pas été réussi sur la Place Denfert-Rochereau, il faut donc être vigilant qu'elle le soit ici à Concorde.

Réponse de Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris

Vous avez bien résumé les grands enjeux: la traversée piétonne est totalement hostile et peu pratique (perte de temps sur le contournement de la place). Il faudra répondre à cet enjeu en gérant mieux les aspects sécuritaires et circulatoires.

Intervention 7 : Élu(e) du 8^e

Avez-vous la volonté de valoriser la perspective sur la Seine par le projet ?

Réponse de Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris

On souhaite réfléchir aux moyens de reconnecter la place à la Seine mais il y a un dénivelé imperceptible mais important (+2,5m) entre le centre de la place et le point culminant à l'entrée du pont de la Concorde : cela crée un « mur » visuel qu'il sera difficile de résorber même si on imaginait un scénario de rehaussement de place de la Concorde (coût budgétaire important). Il faudra également poser la question de la trémie automobile et le pont souterrain qui créent une fracture avec la Seine.

C'est plutôt sur ce point que la reconnexion avec la Seine sera travaillée. Plusieurs scénarios et leurs effets seront étudiés: comblement de la trémie et réaménagement global, maintien de la trémie et réorganisation de la circulation...

Intervention 8: habitant 8^e

Né dans le 8^e arrondissement et ne l'ayant jamais quitté, je suis un habitant du quartier depuis toujours et, en ce sens, je me tiens à l'entière disposition des organisateurs de la concertation. En effet, j'ai eu un certain nombre de fonctions notamment inspecteur général des Monuments historiques et membre de la commission du Vieux Paris pendant 20 ans.

Réponse de Jeanne D'HAUTESERRE, Maire du 8e arrondissement de Paris

Monsieur, nous vous contacterons afin que vous puissiez participer d'une manière ou d'une autre au débat public sur le projet et que vous puissiez nous aiguiller sur le programme qui sera réalisé au cours des prochains mois.

4. Conclusion

Jeanne D'HAUTESERRE, Maire du 8e arrondissement de Paris, remercie la salle et donne rendez-vous aux participants aux différentes sessions de concertation publique prévues sur le projet.